

Sommaire

PREMIÈRE PARTIE

Le besoin de contrôle : le degré de concentration, facteur de la qualification juridique

CHAPITRE I La concentration économique, facteur de qualification des effets anticoncurrentiels

Section I Concentration et tolérance de l'entente : l'effet toléré

Section II Concentration et prohibition de l'entente : l'effet prohibé

CHAPITRE II La concentration économique, facteur de qualification des comportements anticoncurrentiels

Section I Le degré de concentration saisi au niveau de l'entreprise

Section II Le degré de concentration saisi au niveau du marché

DEUXIÈME PARTIE

L'essor du contrôle : l'opération de concentration, objet de la qualification juridique

CHAPITRE I La soustraction des opérations de concentration de l'empire des règles relatives aux ententes

Section I Les contours de la théorie du « double standard » en droit communautaire et en droit américain

Section II La remise en cause de la théorie du « double standard » en droit communautaire

- CHAPITRE II La soumission des opérations de concentration aux règles relatives à la domination**
- Section I Le fondement du contrôle institué: la consécration de l'instrumentalisme juridique
- Section II La portée du contrôle institué: la revanche partielle du positivisme juridique

TROISIÈME PARTIE

Le destin du contrôle: l'opération de concentration, catégorie juridique ?

- CHAPITRE I Le choix d'un système de contrôle: la préférence donnée au contrôle de l'opération de concentration**
- Section I Le système retenu: le contrôle de l'opération de concentration
- Section II Le système rejeté: le contrôle direct du degré de concentration
- CHAPITRE II Les tempéraments au système de contrôle retenu: la résurgence du contrôle direct du degré de concentration**
- Section I Les extensions de la notion d'opération de concentration
- Section II Le dépassement de la notion d'opération de concentration